



Problème de syndic ,comment faire !

Par **frak**, le **31/05/2012** à **17:50**

Bonjour à tous ,

La question est relative à un problème avec notre syndic bénévole,
Notre voisin(qui est aussi syndic bénévole) du rez de chaussé à un jardin en jouissance exclusive,Au moment ou il a acheter sont appartement il y'avait déjà une véranda,
Il y'a 1 mois ce voisin à fait une AG et fait voter des travaux de façade intérieur et de la verrière de l'immeuble,

Nous sommes 5 copropriétaires, mais ce voisin du dessous veut diviser le montant des travaux en 4,Son argumentation est la suivante,

1 / il paiera seul les travaux de sa véranda , si nous nous prenons en charge la réparation de la verrière ,

2/ Ayant déjà fait (seul) les travaux de façade à sont niveaux,il nous dit que le reste sera divisé entre nous 4,

Question / Avons nous un recours,même si les autres copropriétaire ont voté Oui ,

Si Une personne pouvez nous aider,nous la remercions d'avance ,
Cordialement , Céline, Frank ,

Par **janus2fr**, le **31/05/2012** à **18:51**

Bonjour,

La répartition doit se faire en accord avec le règlement de copropriété.

Par **frak**, le **31/05/2012** à **22:10**

Bonsoir ,

Merci pour cette réponse,mais je ne comprends pas très bien ce que vous voulez dire ! En fait je comprends ,mais pourriez vous être plus explicite ? ,
cordialement ,

Par **janus2fr**, le **01/06/2012** à **06:52**

Ce que je veux dire, c'est que la répartition des différents travaux possibles en copropriété est

décrite dans le règlement de copropriété, au nombre de copropriétaires pour certains travaux, aux tantièmes pour d'autres, si la copropriété est constituée de plusieurs bâtiments, la répartition en fonction des bâtiments, etc.
Il n'y a donc pas à voter en AG une répartition différente.

Par **frak**, le **01/06/2012 à 14:50**

Bonjour,
Janus2fr ,Vraiment un très grand merci pour la réponse (très claire) et pour votre réactivité ,